

Cote du document: EB 2010/101/R.5  
Point de l'ordre du jour: 5  
Date: 28 octobre 2010  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Établissement de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Gary Howe**  
Chef du Secrétariat de la reconstitution  
téléphone: +39 06 5459 2262  
courriel: [g.howe@ifad.org](mailto:g.howe@ifad.org)

**Rutzel Martha**  
Conseiller juridique  
téléphone: +39 06 5459 2457  
courriel: [r.martha@ifad.org](mailto:r.martha@ifad.org)

#### Transmission des documents:

**Liam F. Chicca**  
Fonctionnaire responsable des  
organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2462  
courriel: [l.chicca@ifad.org](mailto:l.chicca@ifad.org)

Conseil d'administration — Cent unième session  
Rome, 14-16 décembre 2010

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner le projet de résolution figurant en pièce jointe et à le soumettre, assorti des recommandations y relatives, à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs en février 2011, pour examen et adoption.

## Établissement de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 154/XXXII/Rev.1 sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA stipule que le délai prévu pour ladite reconstitution prendra fin le 31 décembre 2012 (paragraphe I.2 x).
2. La section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA dispose que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont dispose le FIDA sont suffisantes.
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité de ressources en temps utile avant l'expiration de la période de la huitième reconstitution, un projet de résolution prévoyant l'établissement d'une Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA est soumis à l'examen du Conseil d'administration avant d'être présenté au Conseil des gouverneurs, assorti des recommandations formulées par le Conseil d'administration à ce sujet, pour examen et adoption.
4. À cette fin et compte tenu:
  - a) de l'approbation par le Conseil d'administration, durant sa session de septembre 2010<sup>1</sup>, du document EB 2010/100/R.8/Rev.1 (Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: établissement et présidence); et
  - b) de la proposition de la Liste C visant à élargir le nombre de membres de la Consultation appartenant à ladite liste, proposition discutée plus en détail durant la session de décembre 2010<sup>2</sup>,

le projet de résolution ci-joint est soumis à l'examen du Conseil d'administration en vue de sa présentation, pour adoption, au Conseil des gouverneurs à sa trente-quatrième session, en février 2011.

5. Le Secrétariat préparera à l'intention de la Consultation la documentation nécessaire exposant les opérations passées et en cours du FIDA, le programme et les orientations générales ainsi que les besoins futurs du Fonds en matière de ressources.
6. Suite à la décision prise par le Conseil d'administration de nommer un président externe, le processus s'est déroulé comme suit: i) le 15 octobre 2010, les États membres ont proposé des candidatures, par l'intermédiaire du Secrétariat, aux Coordonnateurs et Amis afin que ceux-ci les examinent et procèdent à la sélection de trois candidats; ii) le 12 novembre 2010, les Coordonnateurs et Amis ont soumis au Président une liste restreinte afin que celui-ci sélectionne, dans le respect de la transparence, le candidat le plus apte à occuper cette fonction; et iii) en

<sup>1</sup> EB 2010/100/INF.6 – Projet: Décisions et délibérations du Conseil d'administration à sa centième session, paragraphe 22.

<sup>2</sup> EB 2010/100/INF.6 – Projet: Décisions et délibérations du Conseil d'administration à sa centième session, paragraphe 23.

février 2011, le Président proposera au Conseil des gouverneurs une recommandation de nomination du candidat retenu.

## Projet de résolution relatif à l'établissement de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

### Résolution .../XXXIV

#### Établissement de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

##### Le Conseil des gouverneurs,

**Rappelant** la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui dispose que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le FIDA dispose sont suffisantes;

**Rappelant en outre** que la période arrêtée par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution 154/XXXII/Rev.1 pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA s'achèvera le 31 décembre 2012;

**Ayant pris connaissance** de la déclaration du Président du FIDA sur la nécessité d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le Fonds;

**Ayant en outre délibéré** de la nécessité d'établir une Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA;

##### Décide ce qui suit:

1. Une Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA ("la Consultation") sera établie sous la présidence de \_\_\_\_\_, pour examiner si les ressources du Fonds sont suffisantes et faire rapport au Conseil des gouverneurs. Les attributions confiées au président de la Consultation sont énoncées dans l'annexe à la présente résolution.
2. La Consultation tiendra sa première session le 21 février 2011.
3. La Consultation se composera de tous les États membres des Listes A et B et de \_\_\_ États membres de la Liste C, qui seront désignés par les membres de la Liste C et dont les noms seront communiqués au Président du FIDA au plus tard le 20 février 2011. La Consultation peut par la suite inviter à participer à ses travaux tous les autres États membres qu'elle estime susceptibles de faciliter ses délibérations.
4. La Consultation présentera un rapport sur les résultats de ses délibérations, éventuellement assorti de recommandations, à la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs et, le cas échéant, à des sessions ultérieures afin que puissent être adoptées les résolutions appropriées.
5. Le Président du FIDA est invité à tenir le Conseil d'administration informé du déroulement des délibérations de la Consultation.
6. Le Président du FIDA et le personnel sont invités à apporter à la Consultation l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions de manière efficiente et efficace.

## Attributions du président de la Consultation

Sous l'autorité de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, le/la président(e):

- a) préside les réunions officielles de la Consultation;
- b) avec l'appui du Secrétariat, réalise une synthèse des débats et prépare, à l'issue de chaque réunion, un résumé reflétant de manière concise et précise l'état d'avancement des négociations;
- c) veille à ce que le rapport final et les recommandations de la Consultation soient conformes au mandat de la Consultation – tel qu'énoncé dans la présente résolution – ainsi qu'à l'Accord portant création du FIDA et autres textes fondamentaux adoptés par le Conseil des gouverneurs;
- d) supervise sous tous leurs aspects les réunions de la consultation, les débats et les délibérations, donnant notamment des indications et prêtant appui au Secrétariat du Conseil des gouverneurs;
- e) examine de façon éclairée les projets de documents et les rapports établis pour chaque consultation et formule des observations à cet égard, garantissant un contrôle de la qualité sérieux et une forte cohérence stratégique;
- f) dirige et facilite les discussions et les négociations entre les membres ainsi qu'entre ceux-ci et les dirigeants du FIDA en vue de parvenir à un consensus afin d'assurer le succès de l'examen entrepris pour vérifier que les ressources du Fonds sont suffisantes; et
- g) collabore avec le Président du FIDA et le personnel à la préparation des réunions ou des négociations, afin de garantir une présentation efficace des questions.